

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



### A propos d'un livre récent

## Mise au point sur les sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les « papiers de plantations »

Christian Schnakenbourg

Number 30, 4e trimestre 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044045ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044045ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

#### ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Schnakenbourg, C. (1976). A propos d'un livre récent : mise au point sur les sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les « papiers de plantations ». *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (30), 5–13. <https://doi.org/10.7202/1044045ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# A propos d'un livre récent

Mise au point sur les sources de l'histoire  
de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle  
dans les « papiers de plantations »

par

Christian SCHNAKENBOURG

Dans sa monumentale et admirable étude sur *Les esclaves aux Antilles françaises (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* (1), M. G. Debien insiste à plusieurs reprises sur la pauvreté supposée des sources de l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle (2). Or ces affirmations ne reflètent pas exactement la réalité, et il serait d'autant plus dangereux de laisser s'accréditer l'idée de leur véracité que le passé scientifique de M. Debien, sa réputation de chercheur, l'importance et la qualité de son œuvre risquent de donner une sorte d'authenticité à ses propos. Une mise au point paraît donc devoir s'imposer à ce sujet, et tel est l'objet de cette courte note.

Les « papiers de plantations » (3) relatifs à la Guadeloupe sont aujourd'hui nombreux, riches et variés. Ces docu-

---

(1) Basse-Terre, Fort-de-France, Sociétés d'Histoire de la Guadeloupe et de la Martinique, 1974, 531 pages, in-8°.

(2) P. 7 : « Ce que nous avons pour la Martinique et la Guadeloupe est d'une insigne pauvreté » ; p. 9 : « De la Martinique et de la Guadeloupe, il nous reste peu de papiers de plantation » ; p. 39 : « Les sources... sont très pauvres pour les Petites Antilles, Martinique et Guadeloupe, et non encore exploitées ».

(3) Puisque tel est le type de documents auquel s'est principalement attaché M. Debien. C'est volontairement que nous nous plaçons dans ce cadre relativement restreint. Il ne nous appartient pas d'intervenir ici dans la controverse récente sur le meilleur type de sources de l'histoire antillaise et, notamment, de l'histoire de l'esclavage. On peut voir sur ce point les développements de Ch. Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Domingue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de doctorat d'Etat ès Lettres, Paris I, 1972, éd. S.R.T. Lille, 1973, t. I, p. V-XII ; et l'Introduction de G. Debien, *Les esclaves*, pp. 7-8.

ments se répartissent en trois grandes catégories que nous examinerons successivement.

1. — *Les minutes notariales conservées aux Archives départementales de la Guadeloupe*, qui proviennent de quatre dépôts effectués par des notaires de l'île (4). Pour la période qui s'étend jusqu'en 1792 (5), nous possédons les minutes de vingt-quatre notaires :

*MN 1.*

Larrellet (Sainte-Rose) 1792.

Mathieu (Pointe-Noire), 1792.

*MN 2.*

Castet (Basse-Terre), 1791-1792.

Damaret (Basse-Terre), 1783-1792.

Debort (Basse-Terre), 1774-1781.

Dethunnes-Duhaget (Basse-Terre), 1787-1790.

Dizangremel (Basse-Terre), 1759.

Dupuch (Basse-Terre), 1781-1790.

Ezemard (Basse-Terre), 1781-1787.

Mimerel (Basse-Terre), 1774-1784.

Regnault (Basse-Terre), 1781-1787.

Sallenave fils (Petit-Bourg), 1783 et 1786-1791.

Valeau Saint-Fit (Basse-Terre), 1787-1792.

Vauchelet (Basse-Terre), 1790-1792.

*MN 3.*

Bidlet (Lamentin), 1784.

Chuche (Basse-Terre), 1777-1778 et 1780.

Fontaine (Basse-Terre), 1771-1779.

Franchon (Basse-Terre), 1781-1783.

Jaille (Capesterre), 1786-1790.

---

(4) Minutier des notaires ; nous abrègerons désormais en MN : maître Lacour en 1964 (MN 1) ; maîtres Boudin (MN 2) et Turllet (MN 3) en 1967 ; greffe du tribunal d'instance de Saint-Martin (MN 5).

(5) Année à laquelle nous avons arrêté nos propres dépouillements dans ces fonds. Au-delà, les contrecoups de la grande insurrection des esclaves de Saint-Domingue et de la dissidence des colons de la Martinique, l'instauration d'un régime de terreur par Lacrosse, puis le déclenchement de la guerre maritime et l'occupation de l'île par les Anglais et enfin l'Abolition de 1794, font que la situation a définitivement cessé d'être « normale » en Guadeloupe, particulièrement pour ce qui concerne l'esclavage. Cette courte note n'étant évidemment pas un article d'archivistique, mais un simple exposé de notre expérience de chercheur dans ce type de documents, nous croyons préférable de nous limiter à la seule période sur laquelle nous avons travaillé.

J. G. Mollenthiel (Basse-Terre), 1777-1792.

Roydot (Basse-Terre), 1791.

Thiéry (Basse-Terre), 1787-1790.

*MN* 5.

Grizèle (Marigot, partie française de Saint-Martin) 1775-1781.

Lacroisade (Marigot), 1787-1792.

Malheureusement, nous ne disposons pas de tous les actes de ces vingt-quatre notaires. Certains ne nous sont pas parvenus ; d'autres ont été rongés par les vers ou attaqués par l'humidité. C'est à vingt pour cent, environ, que l'on peut estimer globalement le nombre des minutes perdues ou illisibles. On peut combler en partie ces lacunes par le recours au Dépôt des papiers publics d'Outre-Mer ; nous y reviendrons dans un instant.

Les actes relatifs, directement ou indirectement, à l'esclavage sont extrêmement nombreux et forment, quantitativement, l'essentiel de ces liasses de minutes. Mais leur richesse qualitative est plus considérable encore. C'est presque continuellement que le chercheur y rencontre ventes d'esclaves, affranchissements, ventes d'habitations avec les esclaves qui y sont attachés ; s'y ajoutant quelques comptes de gestion d'habitations, mais qui apportent peu pour ce qui nous retient ici, et de rares contrats de location d'esclaves ; enfin, il ne faut pas négliger les très nombreux contrats de mariage qui stipulent des donations d'esclaves entre les futurs époux.

Surtout, les minutes notariales de la Guadeloupe conservées à Basse-Terre contiennent un grand nombre d'inventaires d'habitations, qui constituent la source la plus précieuse pour l'histoire de l'esclavage. L'élément le plus important dans ce type de document est constitué par les listes d'esclaves qui, pour chacun d'eux, donnent : le nom, l'âge, la spécialité s'il y a lieu, parfois l'origine ethnique, éventuellement les infirmités, enfin la valeur d'estimation ; les marrons font l'objet d'une mention spéciale avec, parfois, la date de départ de marronage. Dans la partie de ces inventaires consacrée aux bâtiments sont données diverses indications sur les « cases à Nègres », dans celle relative aux plantations sont inventoriées les différentes pièces de vivres (6). Il faut noter que ces docu-

---

(6) C'est volontairement, afin de ne pas alourdir inutilement cet exposé, que nous nous limitons à cette brève présentation. Une analyse

ments sont entièrement originaux car, pour des raisons que nous allons indiquer, de tels inventaires sont extrêmement rares en France, et en particulier au Dépôt des papiers publics d'Outre-Mer, rue Oudinot.

2. — *Les minutes notariales de la Guadeloupe conservées dans le Dépôt des papiers publics, série G 3 de la section Outre-Mer des Archives Nationales*, en application de l'édit de juin 1776. Pour la période antérieure à 1792, ce dépôt possède les minutes de soixante-trois notaires :

Barbier (Les Saintes), 1789-1792.  
Benoit (Pointe-Noire), 1780-1784.  
Bidlet (Lamentin), 1778-1789.  
Blanchet (Pointe-Noire), 1777.  
Blin (Pointe-à-Pitre), 1781-1788.  
Bonifay (Les Saintes), 1787-1788.  
Bonnin (Pointe-à-Pitre), 1784-1791.  
Bouchard (Grand-Bourg de Marie-Galante), 1777-1784.  
Boyer (Petit-Bourg), 1777-1791.  
Butel (Le Moule), 1777-1780.  
Caignard de Pommery (Basse-Terre), 1777.  
Caillat (Pointe-à-Pitre), 1790-1792.  
Cannée de Menerville (Pointe-à-Pitre), 1784-1785.  
Castet (Basse-Terre), 1791-1792.  
Chevry (Petit-Canal), 1777-1789.  
Chuche (Basse-Terre), 1777-1781.  
J.-J. Cicéron (Le Moule), 1777-1783 et 1785.  
Couze (Pointe-à-Pitre), 1790-1791.  
Damaret (Basse-Terre), 1783-1791.  
Debort (Basse-Terre), 1777-1781.  
Degréaux-Duhau père (Saint-François), 1777-1788.  
Degréaux-Duhau fils (Saint-François), 1787-1789.  
Desbarets (Sainte-Anne), 1780-1787.  
Deslisardiès (Basse-Terre), 1786-1790.  
Dethunnes-Duhaget (Basse-Terre), 1787-1791.  
Dupuch (Basse-Terre), 1781-1791.  
Dussau père (Pointe-à-Pitre), 1781-1792.  
Dussau fils (Sainte-Anne), 1790-1791.

---

plus complète de ce type de documents et la publication *in extenso* d'un inventaire d'habitation-sucrierie de la Guadeloupe (habitation les Palmistes, à Saint-François) se trouvent dans notre thèse de doctorat d'Etat ès Sciences Economiques, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790)*, Paris II, 1973, pp. 45-47 et 274-288.

Ezemard (Basse-Terre), 1781-1787.  
Fontaine (Basse-Terre), 1777-1779.  
Franchon (Basse-Terre), 1777-1785.  
Gédouin (Port-Louis), 1777-1788.  
Grizèle (Saint-Martin), 1778-1785.  
Gueydon de Planque (Saint-François), 1777-1786.  
Guillhambaud (Marie-Galante), 1777.  
Hébert (Pointe-à-Pitre), 1777-1783.  
Hudeline (Basse-Terre), 1765.  
Jaille (Basse-Terre), 1786-1790.  
Lacroisade (Saint-Martin), 1787-1792.  
Lanaspèze père (Basse-Terre), 1777-1791.  
Lanaspèze fils (Basse-Terre), 1782-1786.  
Langlois (Le Moule), 1777-1791.  
Larreillet (Sainte-Rose), 1790-1792.  
Lecesne (Grand-Bourg de Marie-Galante), 1777-1789.  
Lecœur (Basse-Terre), 1778-1780.  
Legrand (Pointe-à-Pitre), 1777-1781.  
Marcadier (Pointe-à-Pitre), 1786-1788.  
Martineau (Grand-Bourg de Marie-Galante), 1777-1781.  
Mathieu (Pointe-Noire), 1786-1791.  
Maurice (Grand-Bourg de Marie-Galante), 1785-1788.  
Mercier (Le Moule), 1783-1790.  
Mimerel (Basse-Terre), 1777-1784.  
J.-G. Mollenthiel (Basse-Terre), 1777-1792.  
Murat (Marie-Galante), 1784-1791.  
Nielly (Pointe-à-Pitre), 1777-1788.  
Pézier (Marie-Galante), 1788-1789 et 1791.  
Pichelin Saint-Rémy (Marie-Galante), 1781-1787.  
Regnault (Basse-Terre), 1781-1787 et 1790-1791.  
Rousseau (Basse-Terre), 1767.  
Sallenave fils (Petit-Bourg), 1783-1792.  
Thiéry (Basse-Terre), 1785-1789.  
Valeau Saint-Fit (Basse-Terre), 1787-1792.  
Vittet (La Désirade), 1777-1790.

Soit, en tout, 305 registres. Il n'est donc pas possible de parler à leur propos de « pauvres épaves » (7). Mais, il est

---

(7) G. Debien, *Plantations à la Guadeloupe : la caféière et la sucrerie Bologne, au Baillif (1787)*, Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe, n<sup>os</sup> 3-4, 1965, p. 11, note 2 : « Des archives notariales de la colonie dont les doubles devraient être à Paris, aux Archives nationales, section Outre-Mer, à partir de 1776, il ne demeure pour le XVIII<sup>e</sup> siècle que de pauvres épaves ».

exact que le fonds notarial de la Guadeloupe conservé à la Section Outre-Mer est qualitativement beaucoup moins riche que celui qui se trouve en Guadeloupe même, car l'article 11 de l'édit de 1776 dispensait les notaires des colonies d'envoyer au Dépôt des chartes coloniales, alors situé à Versailles, une double minute des inventaires qu'ils dressaient (8). Tous les autres types d'actes devaient faire l'objet d'une expédition au Dépôt, et s'y trouvent effectivement, mais la regrettable lacune résultant de cette disposition de l'édit est malheureusement impossible à combler. Le nombre de notaires dont les minutes nous sont parvenues est donc plus élevé à Paris qu'en Guadeloupe, la masse des minutes y est plus importante et les documents y sont en meilleur état de conservation, mais c'est pourtant en Guadeloupe que se trouvent les sources de l'histoire de l'esclavage les plus « rentables » scientifiquement, et c'est par conséquent en Guadeloupe qu'il convient, si possible, de commencer à dépouiller les minutes des notaires, quitte ensuite à combler partiellement les lacunes éventuelles par un recours à la série G 3 de la S.O.M.

3. — La dernière catégorie de documents est constituée par ce que l'on peut appeler, avec M. G. Debien, les « *papiers privés* », soit que ceux-ci soient demeurés dans les familles, soit qu'au hasard des successions, ils soient aujourd'hui conservés dans des dépôts d'Archives publiques. Dans l'ensemble, ces documents paraissent très peu nombreux pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. La Guadeloupe était une île où les planteurs résidaient sur leurs habitations, et leur gestion n'a donc laissé que peu de traces écrites. Nous ne disposons pas de l'équivalent de ces grands fonds d'archives de plantations de Saint-Domingue, dont les propriétaires absents essayaient de suivre de loin, donc par écrit, la gestion.

Nous ne connaissons que quatre groupes de « papiers privés » relatifs, directement ou indirectement, à l'histoire de l'esclavage en Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle (9).

---

(8) Les seuls et rares inventaires qui soient conservés dans ce fonds sont ceux *intégrés* dans les contrats de vente d'habitations, et non pas simplement *annexés* à ceux-ci. L'inventaire se trouve alors inclus dans la minute de la vente elle-même et a donc été reproduit par le notaire dans le second original destiné au Dépôt de Versailles.

(9) Précisons que les références que nous allons donner ci-après n'ont nulle prétention à l'exhaustivité. Pour diverses raisons, il ne nous a pas été encore possible de procéder sur ce point à une enquête méthodique. Celle-ci amènerait sans doute quelques heureuses surprises, mais même ainsi, l'ensemble pèserait probablement peu à côté de l'énorme masse des minutes notariales et des inventaires qui y sont contenus.

a) Les papiers Préaux de l'Étang (10) constituent, à notre connaissance, le seul véritable « dossier de plantation » de la Guadeloupe pouvant être comparé à ceux qui existent pour les habitations de Saint-Domingue. Pierre-Antoine Préaux de l'Étang, un Créole de la Guadeloupe décédé à Paris, a laissé une grosse liasse de papiers personnels contenant plus de 300 documents qui, pour l'essentiel, concernent l'habitation-sucrerie qu'il possédait à Sainte-Anne : correspondance avec les géreurs, états d'esclaves, compte de gestion, et surtout correspondance d'affaires avec divers négociants bordelais et nantais auxquels les géreurs expédiaient les sucres produits. A ce dossier, il faut ajouter une petite liasse de documents relatifs à la même habitation, conservée dans la série T (Séquestres) des Archives Nationales (11).

b) Dans ce même fonds des papiers séquestrés des Archives nationales, quatre groupes de documents se rapportent à la Guadeloupe (12), mais deux seulement concernent indirectement l'histoire de l'esclavage : les papiers Préaux précités et les papiers Bocquenet (13). Le grand intérêt de ces derniers est, à propos d'un procès relatif à la propriété d'une habitation située dans le quartier du Grand Cul-de-Sac, aujourd'hui Sainte-Rose, de nous faire revivre les débuts de la colonisation dans cette zone tardivement occupée et défrichée ; à l'occasion, quelques précieuses indications sont données sur la vie des esclaves dans un quartier neuf au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

c) Aux Archives départementales de la Loire-Atlantique, les papiers Lagarde forment une grosse liasse relative aux propriétés et affaires de familles Lagarde et Fillion en Guadeloupe au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à

---

(10) Archives de la Ville de Paris, DQ 10-1417, dossier 1531.

(11) T 1068, dossier n° 1, *papiers Préaux*, s.d. (1778 ?). Ces documents au nombre de cinq, proviennent des papiers du comte de Broglie. Il s'agit de négociations engagées entre le comte et Préaux de l'Étang pour l'achat de l'habitation de Sainte-Anne. La transaction ne put finalement être conclue, les positions des parties étant inconciliables.

(12) T 268 (1), dossier 30, *papiers Bocquenet*, (1689-1753) ; T 982 *papiers Valluet*, (1705-1738) ; T 1050, *papiers Heurtault*, (1771-1782) ; T 1068, dossier E, *papiers Préaux*, (s.d., 1778 ?). Les *papiers Chambly* (T 682), indiqués par G. Debien, *Les esclaves*, p. 16, dans la liste de ses sources relatives à la Guadeloupe, n'ont malheureusement rien à voir avec cette île ; ils concernent l'habitation Les Trois-Amis, à Cayenne, Guyane.

(13) Les papiers Valluet et Heurtault portent sur des litiges purement fonciers.



la période anglaise (14). Un grand nombre de documents se rapportent directement à l'histoire de l'esclavage : il n'y a malheureusement pas d'états d'esclaves, mais on trouve, dans une importante correspondance relative à deux habitations situées à Deshaies et Pointe-Noire, de nombreux renseignements sur l'état sanitaire des esclaves et le marronage ; à noter plusieurs lettres sur une curieuse affaire de fuite collective d'un atelier qui refusait d'être vendu et déplacé (1763).

d) Les Archives départementales de la Guadeloupe possèdent, sous la forme de photocopie de papiers appartenant à M. et Mme de Jacquelot du Boisrouvray, un gros dossier concernant l'habitation-sucrerie Bisdary, située à la Montagne Saint-Charles, près de Basse-Terre (15). Ce dossier a été constitué sous la Restauration par les héritiers Lepreux, à l'occasion du procès qu'ils intentèrent au ministre de la Marine pour recouvrer la propriété de cette habitation, qui avait été mise sous séquestre pendant la Révolution. Pour l'essentiel, ces documents sont de nature purement judiciaire, mais quatre inventaires de 1768, 1783 1793 et 1802 concernent plus particulièrement l'histoire de l'esclavage. Ils sont complétés par trois autres inventaires de 1763, 1777 et 1778 conservés soit dans la correspondance administrative (16), soit dans les minutes notariales de la Guadeloupe (17). L'ensemble permettrait d'écrire l'histoire des esclaves de cette habitation sur une longue période de près de quarante ans.

\* \*

Telles sont les principales sources de l'histoire de l'esclavage dans la Guadeloupe du XVIII<sup>e</sup> siècle, à travers les « papiers de plantations ». On mesure combien tous ces documents, et particulièrement les inventaires, pourraient permettre de

---

(14) E 936. Cette liasse constitue la base de l'article de H. du Halgouet, *Pages coloniales. A la Guadeloupe*, Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, t. 73, 1933, pp. 155-178.

(15) 6 Mi 1. Cette habitation était l'une des plus importantes de l'île. Elle comptait une quantité « considérable » de terre, qui n'avait jamais été arpentée et dont 150 carrés seulement avaient été défrichés, et possédait 257 esclaves. Elle appartenait initialement aux Jésuites qui, au moment de leur expulsion des Isles, en 1763, la revendirent à Thomas Lepreux.

(16) AN. Col. C 7 A 23, fol. 132-145, expédition du contrat de vente de l'habitation Bisdary par les Jésuites à Thomas Lepreux, notaire Hude-line, 11 mai 1763.

(17) AD Guadeloupe, MN2-196, Mimerel, 1777, n° 27 ; MN3-74, Chuche, 1778, n° 95.

renouveler le sujet, non seulement pour la Guadeloupe mais même, plus largement, pour les Isles-du-Vent dans leur ensemble, et combien serait souhaitable une histoire antillaise du XVIII<sup>e</sup> siècle moins exclusivement consacrée à Saint-Domingue et davantage orientée vers les Petites Antilles. Il n'est plus possible, en tout cas, de se retrancher derrière une prétendue absence, ou insuffisance, des sources pour refuser de procéder à un tel « rééquilibrage ».

CHRISTIAN SCHNAKENBOURG,  
*Université de Picardie, Amiens.*

